

ges fautes. En 1731 il en fit encore une autre édition plus ample & plus correcte que les précédentes : elle est en neuf Volumes *in-douze*. Il ne se contenta pas d'y faire des Additions considérables, & de conduire l'Ouvrage jusqu'au tems où cette édition fut publiée ; il réforma bien des endroits où Pufendorff se livroit trop à l'esprit de parti & de Nation. Ce Jurisconsulte n'étoit rien moins qu'un Ecrivain impartial. Il étoit fort prévenu contre quelques Puissances étrangères, & sur-tout contre la France. D'ailleurs c'étoit un Protestant très-sensible aux intérêts de sa Secte : il se permettoit aisément des digressions théologiques ; & il affectoit le style des Controverses comme s'il eût été aussi versé dans ce genre que dans le Droit public. Son Introduction porte l'empreinte de tous ces préjugés : loin de les faire disparaître, son premier Traducteur François s'étoit fait un mérite de les fortifier. Plus zélé pour la vérité & pour la justice, plus jaloux de la gloire de son original, Mr. de la Martinière a effacé du Texte plusieurs de ces taches, il a placé vis-à-vis de quelques autres des Notes qui en corrigent le venin.

Mr. de Grace a beaucoup enchéri sur le travail de ce dernier Editeur. L'Introduction de Pufendorff sort de ses mains, continuée jusqu'à l'année 1750 : les autres corrections & additions sont encore plus considérables que la continuation ; puisque le tout forme un Ouvrage en huit Tomes *in quarto* dont chacun contient plus de huit cens pages. Les préjugés de Nation, les intérêts de parti qui avoient tant influé dans la première composition, ont disparu sous la plume de Mr. de Grace : à peine en avons-